59/20

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres
Afférents au C.M.
19
En exercice
19
Qui ont pris part à la délibération :

DATE DE LA CONVOCATION
09/11/2020

DATE AFFICHAGE

L'an deux mil vingt
et le treize novembre
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1er Adjoint au Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ETUDE COFFRE D'AMARRAGE

Monsieur le Maire expose au Conseil Depuis quelques années, toutes les observations opérées dans le golfe et plus particulièrement de la capitainerie du port de Saint-Florent, nous laissent présumer que la fréquentation croissante de yachts qui mouillent à proximité du port ou le long des côtes, provoque sur les fonds marins des dégâts irréversibles pour la biodiversité.

Quand un yacht de 60 m jette l'ancre pour se mettre au mouillage, une chaîne d'environ 180 m de plusieurs tonnes provoque sur son cercle d'évitage des dégâts dévastateurs sur les habitats et les herbiers de posidonies pour plusieurs dizaines d'années.

Il convient donc de répondre par une offre en adéquation avec cette nouvelle demande du secteur économique de la grande plaisance.

Le port de Saint-Florent souhaite donc réaliser une étude de faisabilité sur la création de coffres d'amarrages écologiques pour les yachts allant jusqu'à 90 m en fabriquant le corps mort (construction béton de plusieurs tonnes) sous forme d'un récif artificiel destiné à reconstituer un habitat pour la ressource halieutique et la flore sous-marines.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
27 NOV. 2020
COURRIER ARRIVEE

C 122

Plan de financement estimatif :

Organismes	Financement
COMMUNE	20 %
Etat	30%
OEC	50%

Actions	Etat	OEC	Port	Cout de l'action HT
Etudes	16 200 €	27 000€	10 800€	54 000 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy OLMETA

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
27 NOV. 2020
COURRIER ARRIVEE